

NOMMAY le 31 janvier 2023

Madame, Monsieur,

**N/Réf :** TB/RB/JL/L2023.017  
**Objet :** Plan d'alerte d'urgence

Madame, Monsieur,

Afin de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires, la mairie recueille les éléments relatifs, à l'âge et au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées.

Ces données sont notamment utilisées par les services référents pour organiser un contact avec les personnes répertoriées lorsque le plan d'alerte d'urgence prévu, à l'article L116.3, est mis en œuvre.

Les données nominatives ne peuvent être consultés que par les agents chargés de la mise en œuvre de recueil et du plan d'alerte d'urgence, visé à l'article L116.3.

Les services administratifs de la mairie restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Cordialement,  
L'adjoint en charge des affaires  
sociales,

Rachel BULME



